SBV
SSE
SSIC

Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs

Perspective de la Session

Été 2021 (du 31er mai – 18 juin 2021)



Aperçu

Conseil national

Nr.	Titre	Position SSE	Page
18.4282	Mo. Français. La rév. de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord		3
18.306	Iv. Ct. Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution		3
17.304	Iv. Ct. Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant		4
21.025	Crédit additionnel «contournement d'Oberburg»		4
20.3667	Mo. Thorens Goumaz. Promouvoir l'économie circulaire et la gestion durable des ressources grâce à des "Innovation green deals"		5
20.4268	Mo. CEATE-N. Sécurité de planification améliorée pour les projets d'installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables		5
21.3023	Mo. CDF-E. Ne pas priver la Confédération et l'économie de projets porteurs et rentables en stoppant les chantiers immobiliers des CFF		6
19.050	Stabilisation de l'AVS (AVS 21)		6

Conseil des États

Nr.	Titre	Position SSE	Page
20.4063	Mo. PLR. Faire la lumière sur la protection du climat, la sécurité énergétique et l'exploitation des infrastructures grâce à l'exploration du sous-sol		7
20.081	Transport souterrain de marchandises. Loi		7
20.3096	Mo. CSSP-N. Éviter les doublons entre les solutions sectorielles et les prestations transitoires		8
20.400	Iv. Pa. CSEC-N. Egalité salariale. Transmission des résultats de l'analyse à la Confédération		8
16.414	Pa. Graber. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés		8

Conseil national

Le Conseil national examinera les dossiers suivants importants pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

18. 4282 Mo. Français. La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord

Mardi, 1er juin 2021

Recommandation de la SSE: APPROBATION.

Contenu: Il est demandé au Conseil fédéral de modifier l'article 5 de la loi sur les cartels de manière à de préciser les éléments constitutifs d'un accord illicite en prenant en compte les critères tant qualitatifs que quantitatifs.

Délibérations à ce jour: Le projet a été accepté par le Conseil des États et la CER-N recommande l'adoption de la motion.

Position de la SSE: Le secteur principal de la construction rejette en principe les ententes et les interventions en matière de concurrence. Toutefois, dans la pratique actuelle, la Commission de la concurrence (COMCO) ne vérifie pas si une entente entre entreprises porte effectivement préjudice à l'économie ni si le préjudice a été important. Toutefois, de tels examens au cas par cas permettent d'évaluer si une entente est dommageable ou utile pour l'économie. C'est précisément cet examen des conséquences d'une entente que vise à réintroduire la motion et constitue donc une amélioration considérable par rapport à la condamnation générale d'aujourd'hui.
La motion rétablit la procédure telle qu'elle a été initialement déterminée par le Parlement. Les entreprises de construction ont besoin de procédures équitables et fiables qui soient applicables dans la pratique.

18.306 Iv. Ct. Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution

Mardi, 1er juin 2021

Recommandation de la SSE: REJET.

Contenu: Le canton du Tessin invite l'Assemblée fédérale à légiférer sur les licenciements abusifs liés au dumping salarial. Il demande notamment de compléter l'article 336 CO de sorte qu'un congé soit considéré comme abusif lorsqu'il est donné par l'employeur:

a) pour remplacer le travailleur licencié par un autre travailleur lequel, à qualifications égales, perçoit un salaire inférieur, ou
b) parce que le travailleur refuse d'accepter une réduction importante de son salaire causée par l'afflux de main-d'œuvre sur le marché du travail (dumping salarial).

Délibérations à ce jour: La Commission des affaires juridiques du Conseil des États a approuvé l'initiative. La Commission du Conseil national recommande de la rejeter.

Position de la SSE: L'initiative est une ingérence forte dans les conventions collectives de travail et sape le partenariat social, qui, lui, est orienté sur les besoins des différents secteurs. Les réglementations des salaires par l'État s'avèrent contre-productives et ont généralement des effets négatifs sur le niveau salarial et le nombre d'emplois fixes. En ces temps difficiles, de telles mesures ne font qu'augmenter le nombre de travailleurs temporaires. En outre, elles poussent les entreprises à tourner le dos aux emplois fixes. Le respect des conditions salariales et de travail peut être contrôlé de manière plus efficace et plus ciblée grâce à des instruments de contrôle spécifiques à la branche, tels que le système d'information Alliance construction SIAC.

17.304 Iv. Ct. Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!

Jeudi, 3 juin 2021

Recommandation de la SSE: REJET.
Suivre minorité Wasserfallen: ne pas entrer en matière

Contenu: L'initiative cantonale du Tessin demande des standards minimaux pour les systèmes de sécurité des camions dans le but d'améliorer la sécurité des tunnels routiers et des cols alpins suisses. La révision de la loi prévoit que seuls les poids lourds équipés des systèmes de sécurité visant à éviter des accidents soient autorisés à transiter par les tunnels et routes alpins. Pour certains transports non transfrontaliers, le Conseil fédéral peut prévoir des délais plus longs.

Délibérations à ce jour: La CTT-N soutient l'avant-projet et le Conseil fédéral recommande l'adoption, à l'exception de l'art. 45a al. 3.

Position de la SSE: L'introduction d'une obligation d'équiper les poids lourds des systèmes de sécurité ou d'interdire le transit aux camions en circulation est disproportionnée par rapport à la charge des entreprises de construction concernées. Les entreprises de construction se concentrent en grande partie sur le marché intérieur et circulent sur certains tronçons concernés par l'initiative cantonale. Pour cette raison, la SSE rejette l'initiative cantonale «Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!».
Afin d'améliorer la sécurité sur les axes de transit suisses, il serait beaucoup plus efficace de miser sur la circulation à voie unique. Dans ce contexte, il convient de supprimer les goulets d'étranglement, d'augmenter les capacités et de construire le tunnel de réfection du Gothard le plus rapidement possible.

21.025 Crédit additionnel «contournement d'Oberburg»

Jeudi, 3 juin 2021

Recommandation de la SSE: APPROBATION.

Contenu: Dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération, le Conseil fédéral demande des fonds supplémentaires d'environ 77 millions de francs suisses pour le contournement d'Oberburg.

Délibérations à ce jour: La CTT-N approuve le message du Conseil fédéral.

Position de la SSE: Le projet «Contournement d'Oberburg» est désormais suffisamment avancé qu'il serait considérablement entravé par l'absence de crédits d'engagement. En outre, les crédits des programmes

d'agglomération précédents qui n'ont pas été utilisés intégralement sont également à disposition. Les conditions d'un crédit additionnel sont donc remplies.
Il est important d'approuver ce crédit additionnel. La réalisation des projets de cette envergure dure plusieurs années. Un nouveau retard en raison de crédits non approuvés mettrait en danger ce contournement absolument nécessaire.

20.3667 Mo. Thorens Goumaz. Promouvoir l'économie circulaire et la gestion durable des ressources grâce à des "Innovation green deals"

Jeudi, 3 juin 2021

Recommandation de la SSE: APPROBATION.

Contenu: Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place des mesures de promotion de l'innovation en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des ressources, de l'environnement et du climat.

Délibérations à ce jour: La motion a été adoptée par le Conseil des États.

Position de la SSE: L'économie circulaire est un élément essentiel pour atteindre les objectifs ambitieux du Parlement en matière de climat. Dans ce sens, il est essentiel que les mesures soient coordonnées avec les acteurs économiques. La motion exige des simplifications administratives tout en mettant l'accent sur une promotion ciblée de l'innovation.

20.4268 Mo. CEATE-N. Sécurité de planification améliorée pour les projets d'installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables

Jeudi, 3 juin 2021

Recommandation de la SSE: APPROBATION.

Contenu: Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires à une planification positive, avec le concours des cantons et des associations qui disposent d'un droit de recours, pour des sites pouvant accueillir des installations, conformément à l'art. 12 LEne.

Délibérations à ce jour: non encore traité au Conseil.

Position de la SSE: Pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique, il faut construire d'urgence de nouvelles centrales hydrauliques. La construction de ces dernières représente une charge administrative considérable, et la pesée des intérêts tardive constitue un élément d'incertitude.
Le fait que la pesée des intérêts se fait seulement dans le cadre du processus d'octroi du permis de construire signifie que les maîtres d'ouvrage ont déjà dépensé d'énormes sommes dans la planification du projet. Souvent, des procédures de recours sont engagées dans le cadre de l'octroi du permis de construire, et de nombreux projets sont bloqués pendant des années en raison d'intérêts nationaux concurrents. Une planification positive est donc tout à fait souhaitable.

21.3023 Mo. CDF-E. Ne pas priver la Confédération et l'économie de projets porteurs et rentables en stoppant les chantiers immobiliers des CFF

Jeudi, 3 juin 2021

Recommandation de la SSE: APPROBATION.

Contenu: Le Conseil fédéral est chargé de relever temporairement le plafond d'endettement des CFF pour assurer le financement de leurs chantiers immobiliers qui ont déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête, dont il est avéré qu'ils sont économiquement viables.

Délibérations à ce jour: La motion a été approuvée par le Conseil des États.

Position de la SSE: Il convient d'approuver la motion malgré le fait que ses conditions soient déjà remplies. Il s'agit également de vérifier si les CFF ont suspendu des projets de construction en raison de la pandémie. Dans son plan en cinq points, la Société Suisse des Entrepreneurs a appelé à ne pas suspendre les projets de construction (notamment ceux des pouvoirs publics). Si les projets de construction approuvés sont réalisés de manière cohérente, le secteur de la construction peut jouer son rôle de pilier de l'économie en ces temps de crise.

19.050 Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

Mercredi, 9 juin 2021

Recommandation de la SSE: APPROBATION.
Art. 1, al. 4 LFLP suivre Version Conseil des États.

Contenu: Le projet «Stabilisation de l'AVS» a pour objectif d'assurer le niveau des prestations et l'équilibre financier de l'AVS. La réforme de l'AVS vise également à modifier certaines parties de la loi sur le libre passage (LFLP), ce qui est très important pour l'ensemble du secteur principal de la construction et pour le financement de la retraite anticipée à 60 ans dans la construction.

Délibérations à ce jour: Traité par le Conseil des États. Selon la Société Suisse des Entrepreneurs, la Commission du Conseil national a repris les points pertinents.

Position de la SSE: Pour le secteur de la construction, il serait important de préciser, dans les modifications de la loi, que la LFLP ne s'applique qu'aux systèmes de prévoyance financés au moins partiellement par le capital. La retraite anticipée dans le secteur principal de la construction est purement basée sur la répartition. La retraite anticipée ne devrait donc pas être soumise à la LFLP afin de maintenir ses prestations pour le secteur principal de la construction. Pour ce faire, le paragraphe mentionné ci-dessus devrait être inscrit dans la loi. En effet, ce paragraphe figurait déjà dans le texte législatif de la dernière réforme AVS en 2020, qui a été rejetée aux urnes pour d'autres raisons.

Conseil des États

Le Conseil des États examinera les dossiers suivants importants pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

20.4063 Mo. PLR. Faire la lumière sur la protection du climat, la sécurité énergétique et l'exploitation des infrastructures grâce à l'exploration du sous-sol

Mardi, 1er juin 2021

Recommandation de la SSE: APPROBATION.

Contenu: La motion prévoit un programme visant à explorer le sous-sol. Ce programme vise à compléter les connaissances lacunaires dans ce domaine et de fournir des données couvrant tout le territoire le plus densément possible

Délibérations à ce jour: La motion a été adoptée par le Conseil national. La commission compétente du Conseil des États ne l'a rejetée qu'avec la voix prépondérante de son président.

Position de la SSE: Contrairement à de nombreux États européens, le sous-sol suisse est pratiquement inexploré. Le programme vise à compléter les connaissances lacunaires du sous-sol et de fournir des données couvrant tout le territoire le plus densément possible. Cela permettra une meilleure planification des projets toujours plus nombreux liés au sous-sol, de les rendre plus économiques et ainsi d'atténuer la concurrence concernant le sol. Cependant, la collecte de données couvrant tout le territoire le plus densément possible ne signifie pas qu'il faut creuser des trous dans tout le pays. Il s'agit plutôt de définir, après une analyse des données existantes, des zones qui méritent d'être explorées. Cela permet également de gérer les coûts du projet.

20.081 Transport souterrain de marchandises. Loi

Mardi, 1er juin 2021

Recommandation de la SSE: APPROBATION.

Contenu: Avec la loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises, le Conseil fédéral souhaite créer les conditions nécessaires à la réalisation du projet Cargo sous terrain. Cette nouvelle loi doit créer un cadre légal pour la construction et l'exploitation d'une installation destinée au transport souterrain de marchandises par petites quantités. La procédure d'autorisation est largement identique à celle de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF). L'installation destinée au transport souterrain de marchandises est intégrée dans le plan sectoriel des transports.

Délibérations à ce jour: non encore traité au Conseil. La Commission du Conseil des États recommande à l'unanimité d'approuver le projet.

Position de la SSE: Avec l'utilisation du sous-sol, le projet Cargo sous terrain suit une nouvelle voie. Le DETEC reconnaît cela en proposant une nouvelle loi efficace. La loi vise à assurer un processus efficace de planification et d'autorisation des installations et à coordonner la réalisation entre les différents cantons. La

SSE se félicite de cette approche. L'avis de la Commission selon lequel l'Office fédéral des transports (OFT) doit être tenu d'exiger du CST des garanties adéquates pour une éventuelle démolition ne devrait pas mettre en péril ce projet visionnaire.

20.3096 Mo. CSSP-N. Éviter les doublons entre les solutions sectorielles et les prestations transitoires

Lundi, 14 juin 2021

Recommandation de la SSE: APPROBATION.

Contenu: Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement les bases légales nécessaires pour éviter les incitations négatives et éliminer les doublons entre les prestations de secteurs disposant de solutions retenues par les partenaires sociaux pour les travailleurs âgés et les prestations transitoires.

Délibérations à ce jour: La motion a déjà été approuvée par le Conseil national et la Commission compétente du Conseil des États l'a également approuvée.

Position de la SSE: L'introduction des prestations transitoires entraîne une double charge pour les entreprises de construction. En plus des contributions à la Fondation pour la retraite anticipée (FAR), les entreprises seront désormais tenues de financer les prestations transitoires par le biais d'impôts. Le Conseil fédéral doit maintenant élaborer un projet pour supprimer la double charge et éviter que la solution de branche soit sapée.

20.400 Iv. Pa. CSEC-N. Egalité salariale. Transmission des résultats de l'analyse à la Confédération

Mardi, 15 juin 2021

Recommandation de la SSE: REJET.

Contenu: L'initiative parlementaire vise à ce que les employeurs soient également tenus de transmettre le résultat de cette analyse à la Confédération.

Délibérations à ce jour: La Commission du Conseil national insiste sur son initiative. La Commission du Conseil des États l'a déjà rejeté.

Position de la SSE: Étant donné que le compromis de la loi sur l'égalité est très récent, la Société Suisse des Entrepreneurs rejette l'Iv. pa., car pour de nombreuses PME, l'analyse de l'égalité salariale représente une charge administrative supplémentaire considérable, qui s'avère particulièrement disproportionnée dans le secteur principal de la construction.

16.414 Iv. Pa. Graber. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés

Jeudi, 17 juin 2021

Recommandation de la SSE: APPROBATION.

Contenu: L'iv. pa. vise à introduire un régime de flexibilité du temps de travail des salariés exerçant une fonction dirigeante et des spécialistes qui disposent d'une grande autonomie dans l'organisation de leurs

temps de travail. Toutefois, malgré l'introduction de la durée annuelle du travail, les heures de travail effectuées doivent être notées.

Délibérations à ce jour: Le Conseil des États ne s'est pas encore penché sur les projets de l'iv. pa.

Position de la SSE: La SSE se félicite de la flexibilisation de la loi sur le travail. Il est essentiel que les partenaires sociaux s'accordent sur des solutions pratiques dans le cadre de leurs conventions collectives de travail. Le politique doit accorder une marge de manœuvre aussi large que possible pour les autres modèles d'annualisation du temps de travail qui respectent la durée maximum de travail de l'art. 9 LTr et la durée du repos de l'art. 10 LTr.

Impressum

SOCIÉTÉ SUISSE DES ENTREPRENEURS
Weinbergstrasse 49 / Case postale
8042 Zurich

Département Politique & Communication
Bernhard Salzmann
Chef de département et vice-directeur
Tél. 058 360 76 30
bsalzmann@baumeistektur.ch

Dossiers:
Droit du travail et assurances sociales
Matthias Engel
Tél. 058 360 76 35
mengel@baumeister.ch

Politique économique et financière
Martin Maniera
Tél. 058 360 76 40
mmaniera@baumeister.ch

Politique d'aménagement du territoire / Infrastructure et mobilité
Gian Nauli
Tél. 058 360 76 36
gnauli@baumeister.ch